



Date: 10 septembre 2015

6^{ème} SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES

9-14 novembre 2015, Bonn, Allemagne

« Concrétiser la conservation au niveau de la voie de migration »

AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2017 DE L'AEWA (mise à jour 2012-2015)

Compilé par le Secrétariat PNUE/AEWA pour le Comité permanent de l'AEWA

Résumé

Le Plan stratégique de l'AEWA pour la période 2009-2017 a été adopté par la MOP4 en 2008. Le présent rapport (pour la période 2012-2015), compilé par le Secrétariat PNUE/AEWA pour le Comité permanent, est une mise à jour du rapport précédent présenté à la MOP5 en 2012.

Pour atteindre le But du Plan stratégique, cinq objectifs ont été fixés, chacun associé à des cibles, 26 au total. Les cibles sont mesurées à l'aide de 35 indicateurs quantifiables. 12 indicateurs supplémentaires ont été déterminés pour mesurer les progrès réalisés en direction du But. Le présent rapport a été produit à partir du Cadre logique du Plan stratégique. Les évaluations proviennent de diverses sources, principalement d'autres documents destinés à la MOP6. Chaque cible ou indicateur a été évalué(e) et placé(e) dans l'une de six catégories.

Lors de la MOP5, avec 2/3 des indicateurs dans la « zone rouge », l'avancement général en direction du But du Plan stratégique a été décrit comme étant très insuffisant ; depuis lors, un nouveau déclin a été enregistré. Contrairement au rapport de 2012, le présent rapport ne recense pas les indicateurs réalisés ou ayant enregistré des progrès significatifs. En outre, la proportion d'indicateurs montrant un bon avancement a diminué.

Les progrès généraux en direction des objectifs du Plan stratégique sont actuellement décrits comme moyens, mais une légère amélioration a été enregistrée depuis la MOP5. Une forte proportion de cibles (35 %) a bien progressé et plusieurs ont été atteintes (8 %) ou affichent des progrès significatifs (11 %).

Tandis que la proportion de cibles montrant une bonne progression s'est maintenue, le nombre de cibles atteintes ou affichant des progrès significatifs a augmenté, ce toutefois au détriment du nombre décroissant de cibles affichant des progrès limités, qui représentent toujours une proportion de 31 %.

Parmi les cinq objectifs, aucun n'affiche de progrès remarquable en direction de la réalisation des cibles associées. En comparaison avec la MOP5, tous les objectifs montrent une amélioration, sauf l'Objectif 4. Il convient toutefois de noter que les indicateurs de plusieurs cibles ont affiché une tendance négative (sans entraîner toutefois l'abaissement des catégories correspondantes de progrès). Une explication possible des paramètres en baisse de plusieurs indicateurs pourrait être le taux plus bas de soumission de rapports nationaux à la MOP6.

Une vue d'ensemble détaillée des progrès réalisés en direction de chaque objectif et de ses cibles associées a été réalisée, y compris une analyse comparative avec l'évaluation précédente, et le rapport conclut par des recommandations visant à faire avancer la mise en œuvre du Plan stratégique et à améliorer la surveillance de sa mise en œuvre, ce qui nécessitera la création de nouvelles synergies en termes de partage des ressources et de capacité.

[ADD MAIN CONCLUSIONS]

Introduction

Le Plan Stratégique de l'AEWA pour la période 2009-2017 a été adopté en 2008 par la 4^{ème} session de la Réunion des Parties (MOP) par la Résolution 4.7. Le Plan Stratégique a pour objectif de fournir le contexte de la mise en œuvre de l'Accord, présentant une perspective à moyen terme, en déterminant le But général, les objectifs et les cibles pour une période de neuf ans (trois cycles triennaux de la MOP). Nous avons tenté de fournir des conseils cohérents et stratégiques aux Parties contractantes et autres parties prenantes dans leur effort pour agir efficacement au niveau national et régional tout en coopérant sur le plan international le long des voies de migration.

Le Plan Stratégique fournit également des conseils aux organes décisionnels de l'AEWA (la Réunion des Parties, les Comités permanent et technique) et au Secrétariat PNUE/AEWA.

La Résolution 4.7, entre autres, demande au Comité permanent de surveiller la mise en œuvre du Plan Stratégique et de faire part des progrès réalisés à chaque session ordinaire de la MOP.

Le présent rapport mis à jour sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2017 pour la période 2012-2015 a été compilé par le Secrétariat PNUE/AEWA pour le StC et approuvé par ce dernier pour soumission à la MOP6.

Structure du rapport et approche

La vision présentée dans le Plan stratégique est libellée comme suit :

« Tous les pays situés le long des voies de migration Afrique-Eurasie partagent des populations d'oiseaux d'eau viables et les habitants de cette région comprennent, respectent, facilitent et entretiennent le phénomène de migration de ces populations. »

Le But de ce Plan stratégique est de **maintenir ou rétablir les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et leurs populations dans un état de conservation favorable le long de leurs voies de migration** et il fixe cinq objectifs afférents, correspondant aux rubriques du Plan d'action de l'AEWA, chacun visant à atteindre, respectivement, un état de conservation favorable, une utilisation durable, de meilleures connaissances, une meilleure communication et une amélioration de la coopération et des capacités.

Pour atteindre chaque objectif, une série de cibles a été déterminée – trois pour l'Objectif 4, cinq pour les Objectifs 1, 2 et 3, et huit pour l'Objectif 5. Chaque cible est mesurée par des indicateurs quantifiables, habituellement un par cible, sauf pour les Cibles 2.1 et 3.1 (deux indicateurs) et la Cible 4.2 (neuf indicateurs), ce qui fait un total de 35. Douze indicateurs ont également été attribués pour mesurer les progrès réalisés en direction du But général du Plan stratégique – dont huit sont au niveau de l'Accord au sens large et quatre au niveau national. Les sources de ces indicateurs ont également été identifiées et ont été reflétées dans le Cadre logique du Plan Stratégique à titre de « moyen de vérification ».

Pour compiler ce rapport, la vue d'ensemble détaillée des progrès réalisés dans le cadre de chaque cible et indicateur a été tout d'abord produite à partir du Cadre logique du Plan stratégique, qui est présenté dans les Tableaux 3 à 8. Des résumés des progrès réalisés ont été rédigés à partir de plusieurs autres documents destinés à la MOP6, tels que :

- AEWA/MOP 6.9 (*Rapport du Secrétariat*) ;
- AEWA/MOP 6.11 (*Rapport sur la mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la période s'étendant de juin 2012 à août 2015*) ;
- AEWA/MOP 6.13 (*Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012-2014*) ;
- AEWA/MOP 6.14 (*6^{ème} édition du rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'AEWA*) ;
- AEWA/MOP 6.16 (*Vue d'ensemble de l'état de préparation et de la mise en œuvre des Plans d'action internationaux par espèce et des Plans de gestion internationaux, ainsi que du Plan d'action multi-espèces*), et
- d'autres documents ainsi que d'autres sources d'information.

Les progrès réalisés en direction de chaque indicateur ou cible ont été évalués à partir des informations disponibles et ont été placés dans l'une des six catégories suivantes : *pas réalisé/pas atteint/pas de progrès*, *progrès limités*, *bon avancement*, *progrès significatifs*, *réalisé/atteint*, *pas évalué*. Les changements qui se sont opérés depuis le rapport d'avancement soumis à la MOP5 ont été enregistrés pour chaque indicateur.

À partir de ces calculs, on a réalisé une évaluation générale des progrès effectués en direction du But du Plan stratégique, de tous les objectifs en tant que tout et de chaque objectif séparément, et une comparaison a été effectuée avec les résultats du rapport d'avancement soumis à la MOP5. Les principales réalisations ont été reconnues et les lacunes significatives ont été indiquées. Des recommandations pour l'action future ont également été faites et devront être prises en main par les Parties, les instances dirigeantes de l'Accord, le Secrétariat PNUE/AEWA, toutes les autres parties prenantes et tous les autres partenaires.

Progrès réalisés en direction du But du Plan Stratégique

Le But du Plan stratégique suit les principes fondamentaux de l'Accord (Article II) et vise à **maintenir ou rétablir les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et leurs populations dans un état de conservation favorable le long de leurs voies de migration**. Les progrès réalisés en direction du But général sont mesurés à travers 12 indicateurs - dont huit sont au niveau de l'Accord au sens large et quatre au niveau national. Le Tableau 1 présente la distribution de ces 12 indicateurs à travers les six catégories de progrès.

	Niveau international	Niveau national	Général
Pas réalisé/ Pas de progrès	3 / 5	2 / -	5 / 5
Progrès limités	2 / 2	1 / -	3 / 2
Bon avancement	2 / 1		2 / 1
Progrès significatifs			
Atteint	1 / -		1 / -
Pas évalué		1 / 4	1 / 4
Général	8	4	12

Tableau 1. Nombre d'indicateurs mesurant le But du Plan stratégique selon leur catégorie d'avancement Les chiffres en noir à gauche représentent la situation lors de la MOP5 en 2012, les chiffres en rouge à droite indiquent la situation actuelle.

De façon générale, 42 % des indicateurs n'ont pas été atteints, 17 % n'ont enregistré que des *progrès limités*, tandis que seulement 8 % (un indicateur) ont été atteints et que les 33 % restants n'ont pas été évalués (voir Figure 1).

En comparaison avec la situation lors de la MOP5, en 2012, (voir *Figure 2*), le seul indicateur alors atteint a maintenant été évalué en tant que *Pas réalisé* et l'un des indicateurs affichant un bon avancement a lui aussi été rabaissé, passant dans la catégorie *Pas réalisé*. La majorité des autres indicateurs évalués dans les catégories *Pas réalisé* ou *Progrès limités* affichent une tendance négative par rapport à l'évaluation précédente de 2012. Trois indicateurs supplémentaires n'ont pas été évalués cette fois-ci, en comparaison avec la MOP5, mais en 2012, ils appartenaient soit à la catégorie *Pas réalisé* soit à la catégorie *Progrès limités*.

Lors de la MOP5, avec 2/3 des indicateurs dans la « zone rouge », l'avancement général en direction du But du Plan stratégique a été décrit comme étant très insuffisant ; depuis lors, un nouveau déclin a été enregistré.

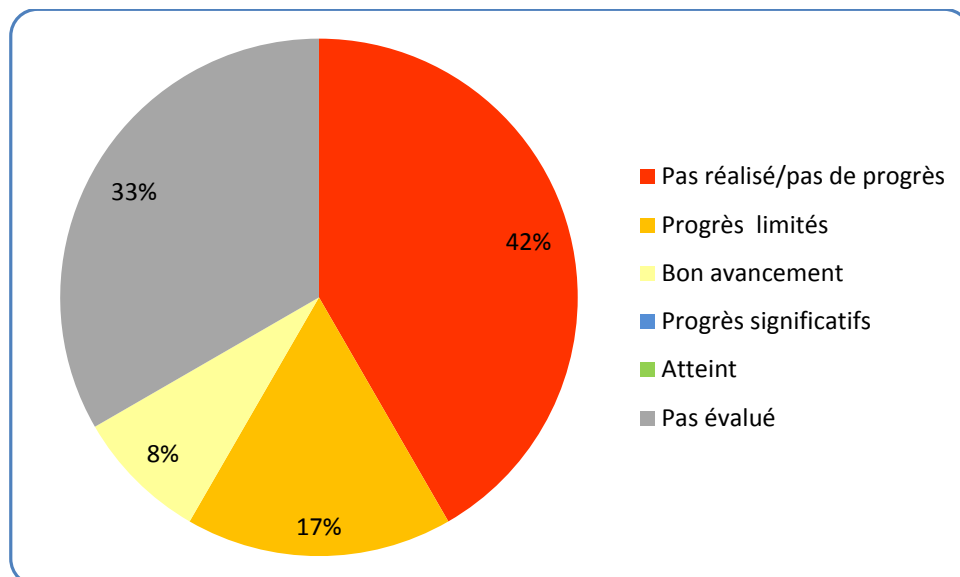


Figure 1. Proportion d'indicateurs mesurant le But du Plan stratégique par catégorie d'avancement

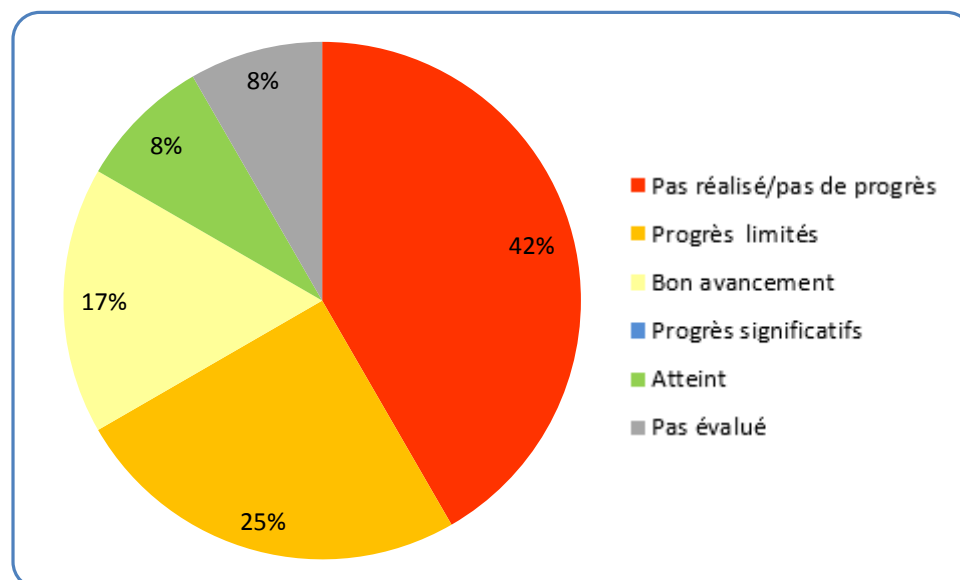


Figure 2. Proportion d'indicateurs mesurant le But du Plan stratégique par catégorie d'avancement lors de la MOP5 (2012)

Les progrès en direction de la réalisation des indicateurs situés au niveau général de l'Accord (G1-G8) ont diminué en comparaison avec l'évaluation réalisée précédemment en 2012 (voir *Figures 3 et 4*). La proportion d'indicateurs qui ne sont *Pas réalisés* a augmenté, passant de 37 % à 62 %, ceux ayant affiché un progrès limité conservent une proportion de 25 %, et seulement 13 % (un indicateur) affichent de bons progrès. Aucun

indicateur n'a été atteint ni ne montre des progrès significatifs en direction de sa réalisation. Les indicateurs au niveau national (G9-G12) n'ont pas été évalués, les rapports nationaux à la MOP6 ne comprenant pas un compte rendu sur l'état des espèces (voir *Figure 5*).

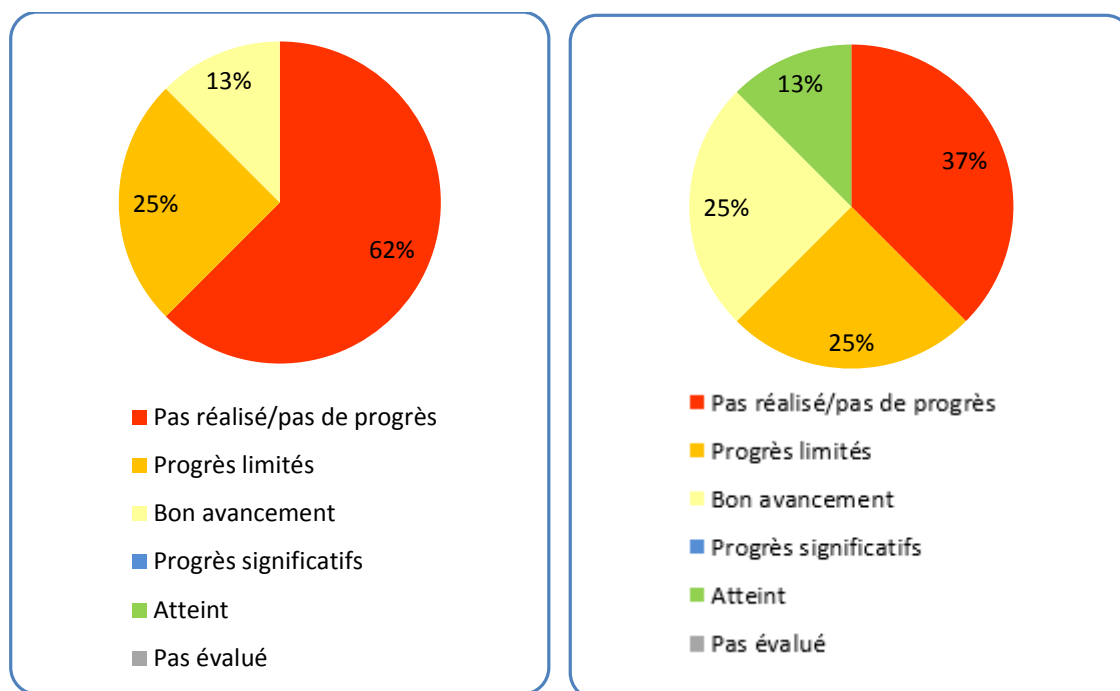


Figure 3 (à gauche). Proportion d'indicateurs mesurant le But du Plan stratégique au niveau général de l'Accord (G1-G8) par catégorie d'avancement

Figure 4 (à droite). Proportion d'indicateurs mesurant le But du Plan stratégique au niveau général de l'Accord (G1-G8) par catégorie d'avancement lors de la MOP5 (2012)

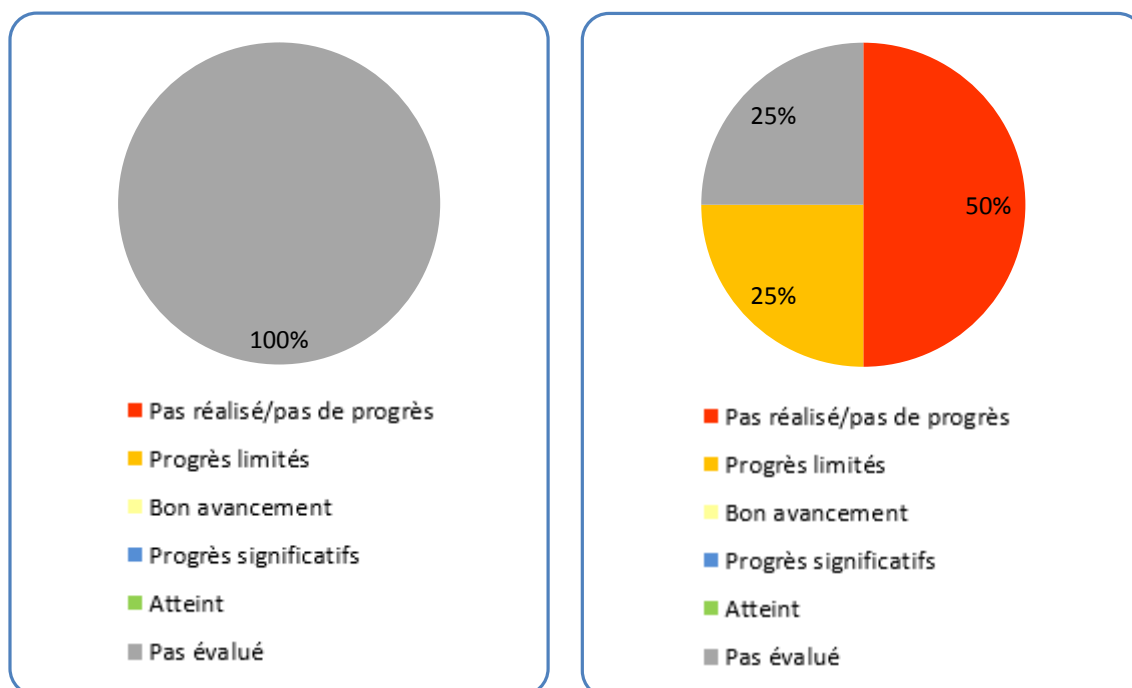


Figure 5 (à gauche). Proportion d'indicateurs mesurant le But du Plan stratégique au niveau national (G9-G12) par catégorie d'avancement

Figure 6 (à droite). Proportion d'indicateurs mesurant le But du Plan stratégique au niveau national (G9-G12) par catégorie d'avancement lors de la MOP5 (2012)

Les indicateurs qui n'ont pas pu être réalisés se rapportent aux populations dont l'état de conservation favorable est maintenu (G2), dont le risque d'extinction est réduit (G5), déclassée à la Liste rouge de l'UICN (G6), toutes trois ayant des tendances encore plus négatives en comparaison avec l'évaluation de la MOP5, et moins de populations figurant à la catégorie 1 de la colonne A (G7) et de la colonne A en général (G8) (voir Tableau 3). La catégorie de progrès des deux derniers indicateurs a été déclassée, passant de *Bon avancement* à *Pas réalisé* / *Pas de progrès* et de *Réalisé/Atteint* à *Pas réalisé* / *pas de progrès*, pour G7 et G8 respectivement.

Des progrès limités ont été enregistrés dans l'atteinte du seuil de populations ayant une tendance positive (G3) et un état général amélioré, tel que mesuré par l'Indicateur des oiseaux d'eau (G4). G3 est le seul indicateur montrant une tendance légèrement positive en comparaison avec la MOP5, tandis que G4 glisse également vers le bas.

Le seul indicateur étant en bonne voie d'être atteint est la prévention de l'extinction des populations de l'AEWA (G1), qui a conservé sa catégorie d'avancement depuis la MOP5 et affiche un changement neutre. Aucune population n'a été déclarée éteinte, mais une espèce en danger critique d'extinction – le Courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*) – n'a pas été observée depuis 1998.

Progrès réalisés en direction des objectifs du Plan Stratégique

Cinq objectifs ont été fixés pour atteindre le But du Plan stratégique, chacun visant respectivement un état de conservation favorable, une utilisation durable, de meilleures connaissances, une meilleure communication et une amélioration de la coopération et des capacités.

	Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3	Objectif 4	Objectif 5	Général
Pas réalisé/ Pas de progrès						
Progrès limités	3 / 1	1	2 / 1	2 / 2	3 / 3	10 / 8
Bon avancement	2 / 3	4 / 3	1		3 / 2	9 / 9
Progrès significatifs		1	1 / 1		1 / 1	2 / 3
Pas atteint				1 / 1	1	1 / 2
Pas évalué	1	1 / -	2 / 2		1 / 1	4 / 4
Général	5	5	5	3	8	26

Tableau 2. Nombre de cibles par objectif du Plan stratégique selon leur catégorie d'avancement Les chiffres en noir à gauche représentent la situation lors de la MOP5 en 2012, les chiffres en rouge à droite indiquent la situation actuelle.

Au total, 26 cibles ont été identifiées – trois pour l'Objectif 4, cinq pour les Objectifs 1, 2 et 3, et huit pour l'Objectif 5. Les progrès réalisés en direction des objectifs sont mesurés à travers les indicateurs associés à chacune de ces cibles. Le Tableau 2 présente la distribution de ces 26 indicateurs à travers les six catégories de progrès.

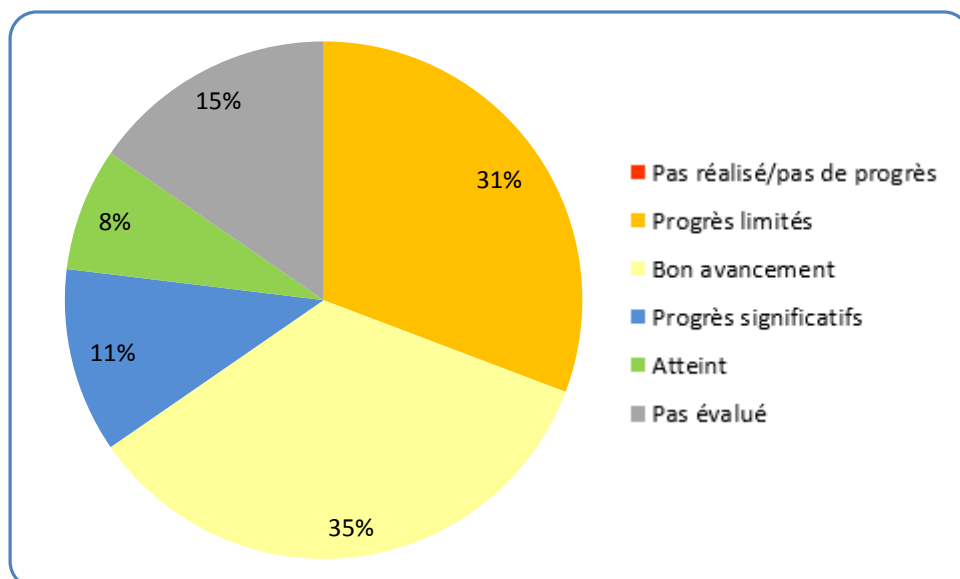


Figure 7. Proportion de cibles associées aux objectifs du Plan stratégique, par catégorie d'avancement

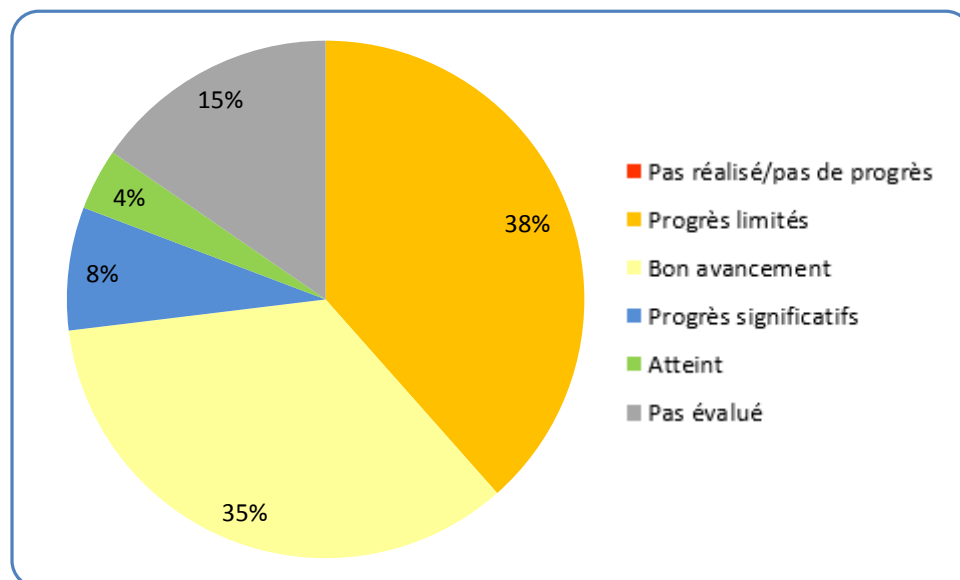


Figure 8. Proportion de cibles associées aux objectifs du Plan stratégique, par catégorie d'avancement lors de la MOP5 (2012)

Aucune catégorie n'a été identifiée comme n'ayant été l'objet d'aucun progrès, ce qui place l'ensemble dans un contexte positif ; toutefois, 31 % des cibles ont enregistré des progrès limités (voir Figure 7). Une forte proportion de cibles (35 %) affichent un bon avancement, tandis que plusieurs cibles (deux) ont été atteintes

ou ont affiché des progrès significatifs (trois cibles), soit respectivement 8 et 11 %. Une proportion relativement élevée de cibles (15 %) n'a pas été évaluée. **En général, les progrès réalisés en direction des objectifs du Plan stratégique peuvent être décrits comme moyens, mais une légère amélioration a été enregistrée depuis le MOP5.** Tandis que la proportion de cibles n'ayant pas été évaluées et affichant un bon avancement s'est maintenue, le nombre de cibles atteintes ou affichant des progrès significatifs a augmenté, au détriment du nombre de cibles affichant un progrès limité.

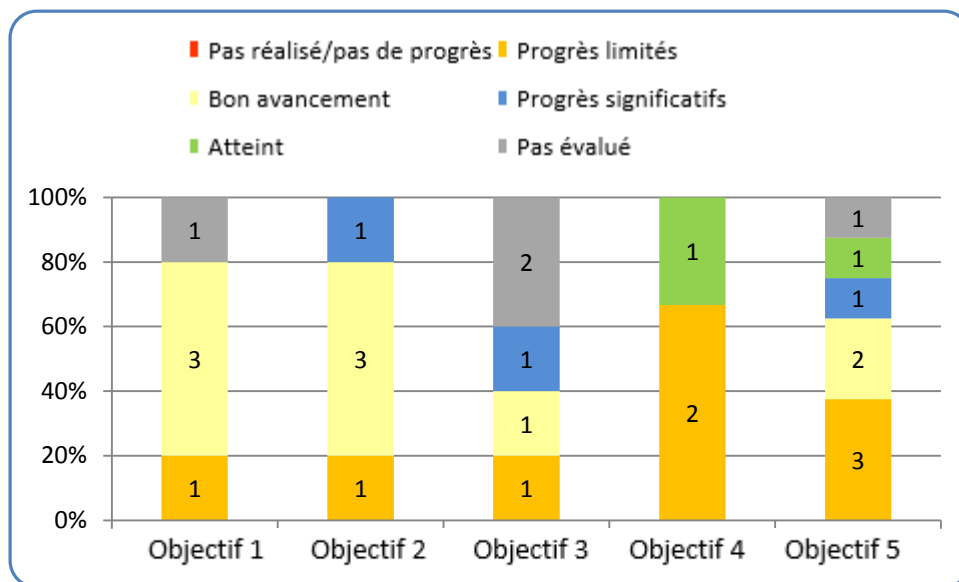


Figure 9. Proportion de cibles de chaque objectif du Plan stratégique, par catégorie d'avancement

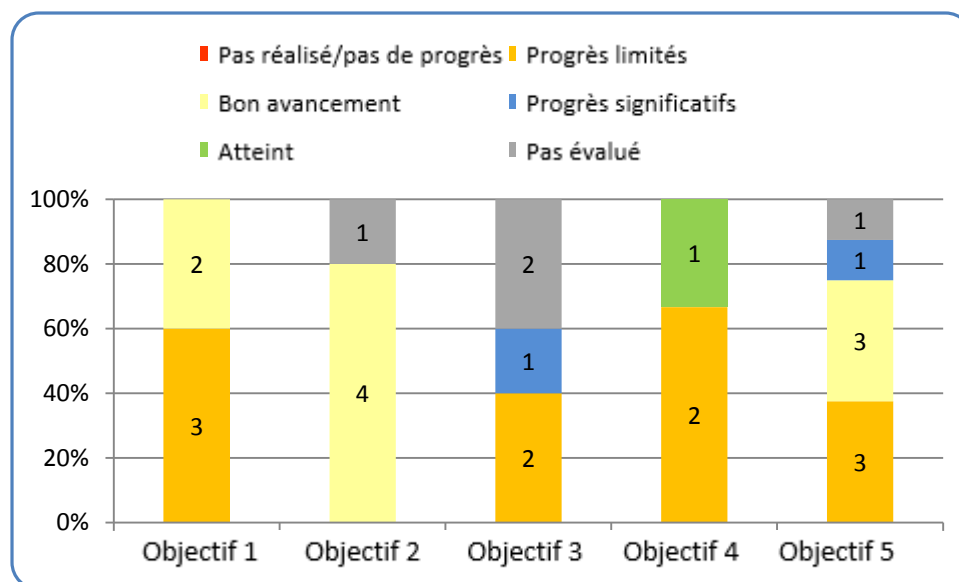


Figure 10. Proportion de cibles de chaque objectif du Plan stratégique, par catégorie d'avancement lors de la MOP5 (2012).

Une comparaison de tous les objectifs (voir Figure 9) montre qu'aucun ne se détache de façon notable en termes de progrès en direction de la réalisation des cibles associées. En comparaison avec la situation de 2012 (voir Figure 10), tous les objectifs montrent une amélioration, sauf l'Objectif 4. Les objectifs 1 et 3 ont moins de cibles aux progrès limités, tandis que le nombre de celles affichant un bon avancement a augmenté.

L'Objectif 2 comprend une cible se situant dans la catégorie *Progrès limité*, ce qui constitue un pas en arrière en comparaison avec 2012. Toutefois, une autre cible a maintenant été évaluée comme ayant des progrès significatifs. L'Objectif 5 affiche la seconde cible du Plan stratégique atteinte à ce jour, ce qui a eu lieu depuis la MOP5. Quatre cibles des objectifs 1, 3 et 5 n'ont pas encore été évaluées. Il convient de noter que les indicateurs de plusieurs cibles ont affiché une tendance négative, sans toutefois entraîner un abaissement des catégories correspondantes de progrès. Une explication possible des paramètres dégressifs de plusieurs indicateurs pourrait être le taux plus bas de rapports nationaux soumis à la MOP6.

Progrès réalisés en direction de l'Objectif 1

L'Objectif 1 vise à **prendre des mesures de conservation pour améliorer ou maintenir l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'eau et de leurs populations**. Cinq cibles ont été fixées pour atteindre cet objectif. 60 % des cinq cibles fixées pour l'Objectif 1 affichent un bon avancement, 20 % (une cible) des progrès limités et les 20 % restants ne sont pas évalués. Des explications détaillées sont présentées au Tableau 4.

Une tendance positive a été enregistrée pour la cible 1.4 depuis la MOP5, quelques plans d'action supplémentaires ayant été élaborés pour les espèces mondialement menacées et celles portant un astérisque, et d'autres mécanismes de coordination internationale ayant été mis en place. En résultat, sa catégorie d'avancement a été améliorée. Toutefois, pour atteindre cette cible, la mise en œuvre au niveau national, par les Parties contractantes, devra être renforcée. La prise en main des menaces que posent les oiseaux non-indigènes demeure insuffisante (Cible 1.5) et des mesures de lutte et d'éradication doivent être établies ou leur mise en œuvre renforcée.

En comparaison avec la MOP5, les progrès sur l'application de l'Évaluation d'impact environnemental (EIE)/Évaluation environnementale stratégique (EES) (Cible 1.3) présentent un léger fléchissement et tous les projets pouvant avoir un impact potentiel sur les espèces de l'AEWA ou les habitats/sites dont elles dépendent n'ont pas été soumis à une EIE/EES, ce qui doit être fait dans l'avenir. Une proportion plus faible de Parties contractantes ont fait part de réseaux de sites identifiés (Cible 1.2), les paramètres de désignation demeurant similaires ; toutefois, la gestion des sites réclame toujours de l'attention. Une analyse plus élaborée devra être soumise à la MOP7 par le biais de la 1^{ère} édition révisée du Rapport sur le réseau de sites. L'aspect de la résilience des réseaux de sites aux effets du changement climatique a pour la première fois fait l'objet d'un compte rendu de la part des Parties contractantes en 2015, compte rendu montrant que seuls 20 % des Parties ont évalué la résilience de leurs réseaux de sites, ce qui appelle à davantage de travail dans ce domaine.

La Cible 1.1 sur la protection juridique de toutes les espèces figurant à la colonne A n'a pas été évaluée, les données nécessaires n'étant pas disponibles compte tenu du fait que les rapports nationaux à la MOP6 n'incluaient pas de rapport sur l'état des espèces. L'évaluation de 2012 montrait des progrès limités et considérant que le statut juridique est une condition sine qua non pour une conservation efficace, ce domaine demande la plus grande attention des Parties contractantes.

Progrès réalisés en direction de l'Objectif 2

L'Objectif 2 vise à **garantir que tout prélèvement d'oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord est durable**. Cet objectif doit être atteint au moyen de cinq cibles. Un total de 80 % des cibles affichent des progrès soit bons (60 %, 3 cibles) soit significatifs (20 %, 1 cible), avec une cible (20 %) évaluée comme ayant des progrès limités (voir *Tableau 5*).

Avec presque 1/4 des Parties contractantes ayant totalement interdit l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides et encore 7 % de plus ayant introduit des interdictions partielles, des progrès ont été réalisés en direction de la Cible 2.1, mais cette question nécessite toujours une vive attention des Parties et des autres parties prenantes, les progrès ayant été lents et la date butoir précédemment fixée dans le Plan d'action de l'AEWA (en 2000) n'ayant pas été respectée, entraînant ensuite un amendement de la disposition du Plan d'action lors de la MOP4 (2008).

Tandis que 41 % des Parties contractantes indiquent qu'elles disposent de systèmes de recueil des données de prélèvement, seules 13 % d'entre elles les décrivent comme complets (couvrant toutes les espèces de l'AEWA, toutes les activités de prélèvement et tout le territoire du pays). Ceci va au-delà du seuil de l'indicateur, mais l'élément essentiel de la coordination et de la synchronisation internationale des systèmes de recueil de données fait toujours défaut, faisant que pour atteindre la Cible 2.2, un travail plus important s'impose, accordant un rôle primordial à la communauté de chasseurs. Les progrès de cette cible ont connu une tendance négative depuis la MOP5, avec des proportions déclinantes de Parties disposant de systèmes de recueil des données de prélèvement et de systèmes complets.

Les progrès en direction de la Cible 2.3 sur la réduction des prélèvements illégaux d'oiseaux d'eau ont considérablement reculé, avec 9 % de Parties en moins faisant part de législations et de mesures pertinentes en vigueur et seulement 20 % (pour 37 % lors de la MOP5) des Parties contractantes évaluant que leurs mesures sont très efficaces. La première évaluation des progrès en direction de l'élimination de l'utilisation des appâts empoisonnés et des méthodes de prélèvement non sélectives a montré que seuls 34 % des Parties contractantes ont interdit toutes les méthodes non-sélectives citées par l'AEWA. Ces changements et la nouvelle évaluation justifient le déclassement des progrès réalisés pour cette cible, qui passe dans la catégorie *Progrès limités*.

D'un autre côté, la catégorie de progrès en direction de la Cible 2.5 a été surélevée et elle passe dans la catégorie *Progrès significatifs*. Ceci est justifié par la mise en œuvre fructueuse en cours du Plan de gestion par espèce pour la population de l'Oie à bec court du Svalbard (*Anser brachyrhynchus*) et par le développement de deux Plans d'action par espèce supplémentaires, contenant des éléments relatifs à la gestion adaptative des prélèvements, qui sont soumis à la MOP6 pour approbation.

La Cible 2.4 relative à la mise en vigueur de normes de meilleure pratique légalement contraignantes associées au prélèvement d'oiseaux d'eau a été évaluée pour la première fois pour la MOP6, et avec 24 % des Parties contractantes faisant part de codes et de normes de meilleure pratique mis en place chez 32 % de Parties qui ont confirmé que cette approche est considérée prioritaire, l'avancement est qualifié de bons.

Progrès réalisés en direction de l'Objectif 3

L'Objectif 3 vise à **améliorer les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces comme fondement de l'action de conservation** et cinq cibles ont été fixées pour atteindre cet objectif. Les progrès réalisés en direction de cet objectif sont en amélioration, avec des progrès significatifs au niveau d'une cible (20 %), un bon avancement pour une autre cible (20 %) et des progrès limités au niveau d'une troisième cible (20 %), les deux dernières cibles n'ayant toujours pas été évaluées (voir *Tableau 6*)

Des progrès significatifs ont été enregistrés au niveau de la Cible 3.2, plus de la moitié des pays indiquant des programmes de surveillance des oiseaux d'eau complets ou partiels toute l'année ; toutefois, une tendance négative a été enregistrée au niveau des progrès relatifs à cette cible depuis la MOP5. Une analyse plus poussée des programmes de surveillance nationaux serait utile pour comprendre la couverture de la surveillance actuelle.

La Cible 3.1, visant à la fourniture à long terme de ressources pour soutenir les processus internationaux de surveillance des oiseaux d'eau afin d'assurer des données pour l'évaluation de l'état de conservation, est essentielle. La production de rapports de synthèse du Recensement international des oiseaux d'eau (IWC), du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA et des estimations mondiales des populations (EMP) est restée en bonne voie, malgré quelques problèmes pour l'achèvement des EMP6 en raison d'un manque de fonds. La durabilité financière de l'IWC n'a pas été atteinte malgré de très bons progrès ces trois dernières années. Seules 11 Parties contractantes ont financé l'IWC au niveau international, soit par le biais de contributions financières volontaires, soit par un financement et des projets collaboratifs bilatéraux ou sous-régionaux, au cours de la dernière période triennale.

Au niveau national, 37 % des Parties ont financé l'IWC, ce qui est moins que pour la MOP5. La cible visant à accroître le nombre de populations dont l'état international a été évalué sur la base de données de surveillance régulières a été dépassée au cours de ces trois dernières années (75 % d'accroissement pour 50 % cible), ce qui résulte de l'aide et du développement renforcés de la surveillance des oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord depuis la MOP5. Les progrès généraux visant à la réalisation de la Cible 3.1 se sont accrus depuis la

MOP5 et leur catégorie a été relevée, passant à *Bons*. Toutefois, une approche stratégique renforcée doit être maintenue et la durabilité de l'IWC doit toujours être assurée.

52 % des Parties contractantes, soit presque autant que pour la MOP5, ont fourni des listes d'activités de recherche et leurs résultats dans les rapports nationaux, ce qui représente la moitié des progrès à réaliser pour atteindre la Cible 3.5. Toutefois, le développement d'un outil analytique du Système de présentation des rapports en ligne utilisé pour les rapports nationaux doit assurer une meilleure accessibilité.

D'autres critères doivent être définis pour évaluer les progrès en direction de la Cible 3.3 sur l'établissement de nouveaux programmes de recherche liés à l'AEWA, et l'évaluation de la Cible 3.4 doit être entreprise en collaboration avec les rédacteurs de www.conservationevidence.com. Jusqu'à présent, ces deux cibles n'ont pas été évaluées.

Progrès réalisés en direction de l'Objectif 4

L'Objectif 4 vise à **améliorer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) sur les espèces oiseaux d'eau migrateurs, leurs voies de migration, leur rôle dans la réduction de la pauvreté, les menaces auxquelles elles sont confrontées et la nécessité de mesures destinées à leur conservation et celle de leurs habitats**. Cet objectif doit être atteint au moyen de trois cibles. Aucun changement n'a été enregistré depuis la MOP5 : une cible est atteinte mais les deux autres n'ont enregistré que des progrès limités (voir *Tableau 7*).

Avec 28 % des Parties contractantes indiquant qu'elles ont établi et mettent en œuvre des programmes de sensibilisation à la conservation des oiseaux d'eau et à l'AEWA, le seuil de l'indicateur (25 %) de la Cible 4.3 a été dépassé. Ceci est toutefois beaucoup moins que pour la MOP5 (39 %). Une analyse plus complète doit être organisée pour évaluer le niveau et le type d'activités CESP des Parties.

Avec seulement 10 % des Parties contractantes faisant part d'un financement et autre aide pour la mise en œuvre de la Stratégie de communication de l'AEWA depuis la MOP5, et sans évaluation spécifique des progrès réalisés pour atteindre cette cible effectuée au niveau du Secrétariat, considérant que les progrès en direction de la plupart des autres indicateurs liés à la communication ont été limités et que, le cas échéant, le financement était limité ou non disponible, la catégorie retenue pour les progrès en direction de la Cible 4.1 est *Limitée*.

La mise en œuvre de la Stratégie de communication (Cible 4.2) a été mesurée par le biais de multiples (9) indicateurs et leur réalisation a été estimée se trouver à divers stades d'avancement. Avec plus de la moitié (56 %) des indicateurs présentant soit des progrès limités soit aucun progrès du tout, le niveau total des progrès réalisés en direction de la cible a été évalué comme étant limité. Seul un indicateur (11 %) a été atteint et un autre a enregistré des progrès significatifs, les deux indicateurs restants (22 %) ayant enregistré des progrès moyens. La plupart des indicateurs affichent une tendance positive, l'un dont la catégorie de progrès a été rehaussée mais celle d'un autre ayant été abaissée.

Progrès réalisés en direction de l'Objectif 5

L'Objectif 5 vise à **améliorer la capacité des États de l'aire de répartition et la coopération et les capacités internationales pour une conservation des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et de leurs voies de migration** et huit cibles ont été fixées pour atteindre cet objectif. Il s'agit du seul objectif présentant des cibles atteintes (une cible, 12 %) et affichant des progrès significatifs (une cible, 12 %). Les progrès enregistrés autour de deux cibles ont été évalués comme étant bons (25 %), les 39 % restants (trois cibles) ayant des progrès limités et une cible (12 %) n'ayant pas été évaluée (voir *Tableau 8*).

Les cours de formation pour les fonctionnaires de l'État à la mise en œuvre de l'Accord ont été donnés conjointement avec la Convention sur les Espèces Migratrices, et l'indicateur pour la Cible 5.6 a été dépassé.

Avec 37 % des Parties contractantes indiquant qu'elles disposent de mécanismes opérationnels de coordination nationale pour la mise en œuvre de l'AEWA, des progrès significatifs ont été réalisés en direction de la Cible

5.7, ce qui représente une légère amélioration en comparaison avec 2012. Ces mécanismes opérationnels doivent être renforcés et davantage de Parties doivent les établir ; l'expérience doit être partagée.

Le nombre de Parties contractantes a seulement légèrement augmenté, passant de 61 à la MOP4 à 75 à ce jour, ce qui est bien en-dessous du seuil de l'indicateur de la Cible 5.1. – *lors de la MOP6, l'Accord devra avoir 85 Parties*. Depuis la MOP5, neuf Parties ont adhéré à l'Accord – huit pays d'Afrique, un d'Europe - tandis que l'Asie centrale et le Moyen-Orient demeurent largement des taches blanches. Le travail du Secrétariat pour recruter de nouvelles Parties doit être complété par des efforts additionnels des Parties à l'Accord. Les progrès demeurent limités, considérant que 15 autres nouvelles Parties ont besoin d'adhérer à l'Accord au cours de la prochaine période triennale pour atteindre la cible, ce qui signifie une de plus que le nombre de Parties ayant adhéré depuis la MOP4, en 2008.

Des progrès satisfaisants ont été réalisés dans l'établissement ou le renforcement des synergies avec d'autres accords environnementaux multilatéraux ou autres partenaires clés (Cible 5.3) bien qu'aucun changement n'ait été enregistré à ce niveau depuis la MOP5. Les efforts dans cette direction doivent être poursuivis.

Seule la moitié des sommes ciblées ont été déboursées à partir du Fonds de petites subventions (SGF) depuis la MOP4 (Cible 5.4). D'autres contributions volontaires de Parties contractantes sont nécessaires pour maintenir les opérations du SGF, et ceci devrait également être étendu aux pays éligibles au-delà de la région d'Afrique.

Le taux de soumission des rapports nationaux à la MOP6 (55 %) a chuté en-dessous du taux de la MOP5 (69 %) et de la MOP4 (64 %), ce qui a entraîné l'abaissement de la catégorie des progrès en direction de la Cible 5.5, qui passe à *Limité*. Certaines Parties n'ont pas présenté leur rapport depuis deux, trois ou quatre ou même cinq MOP consécutives. Une explication possible des paramètres en baisse de plusieurs indicateurs pourrait être le taux plus bas de rapports nationaux soumis à la MOP6. Pour atteindre cette cible, les Parties doivent approcher de façon responsable le processus de rapports nationaux et prendre en main la qualité et l'exhaustivité des rapports, ainsi que leur soumission en temps voulu. Si les fonds le permettent, une formation à ce sujet sera utile.

L'évaluation de la Cible 5.8 sur la reconnaissance de l'AEWA par d'autres AEM liés à la biodiversité est toujours en attente et aucune évaluation spécifique n'a été réalisée pour la Cible 5.2 liée au financement intégral de la mise en œuvre du Plan stratégique. Cependant, tenant compte du fait que les progrès réalisés en direction d'un nombre important d'autres cibles ont été limités et que dans ces cas, les fonds ont été restreints ou non disponibles, les progrès réalisés en direction de cette cible ont été jugés limités.

Recommandations sur l'avancement de la mise en œuvre du Plan Stratégique

Deux-tiers de la durée du Plan stratégique étant derrière nous et les progrès généraux de la mise en œuvre étant jugés moyens, il est nécessaire d'intensifier les efforts et d'allouer davantage de fonds et autres ressources pour atteindre les objectifs et le But du Plan stratégique.

Tandis que le niveau de mise en œuvre du Plan stratégique s'est légèrement amélioré depuis la MOP5, nous avons également assisté à une chute des progrès visant à atteindre l'Objectif général du Plan. Ce décalage indique un besoin d'accorder davantage d'attention aux cibles pouvant faire une différence tangible au niveau de l'état des espèces de l'AEWA. Les deux seules cibles atteintes jusqu'ici sont liées au renforcement de la capacité des fonctionnaires de l'État et à la mise en œuvre d'activités de sensibilisation, qui sont des conditions préalables à l'obtention de résultats de conservation, mais ne pourront permettre de les obtenir sans être complétées par une concentration forte sur les cibles pouvant directement influencer sur l'état des oiseaux d'eau de l'AEWA.

Tandis que les Parties doivent s'efforcer d'atteindre tous les indicateurs et toutes les cibles, certaines recommandations spécifiques sur les priorités, qu'il faudra prendre en main au cours de la prochaine période intersessionnelle, pendant la durée de validité du Plan stratégique jusqu'à la MOP7, peuvent être données à cet effet. Celles-ci sont extraites de la liste générale de suggestions partagée dans ce rapport et tiennent compte du décalage identifié entre une mise en œuvre améliorée et des progrès en direction de cet objectif en baisse :

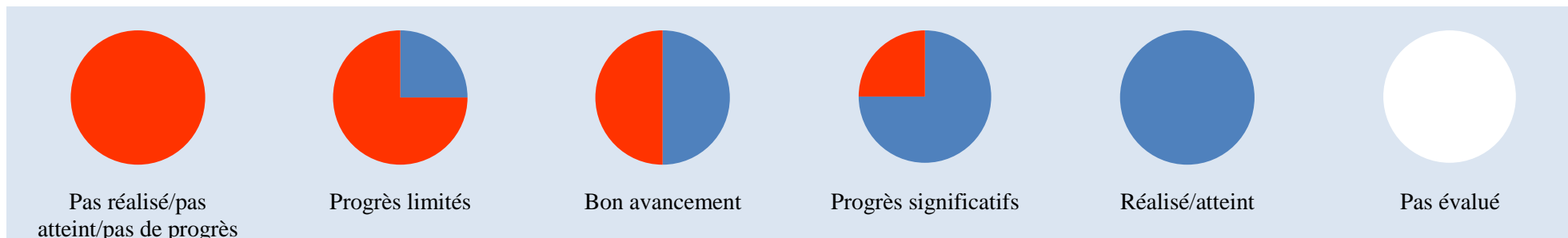
- Cible 1.1 :** toutes les Parties devront, à titre de question importante et urgente, ajuster leur législation nationale afin de fournir une protection intégrale à toutes les espèces figurant à la colonne A présentes sur leur territoire;
- Cible 1.2:** toutes les Parties devront prendre en main les questions prioritaires en suspens relatives à la désignation et à la gestion des sites, tout en tenant compte des tentatives de conclusions et de recommandations du *Rapport préliminaire sur le Réseau de sites pour les oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord* (document AEWA/MOP 5.15) ;
- Cible 1.3 :** toutes les Parties doivent développer une législation sur l'Évaluation d'impact environnemental et l'Évaluation stratégique environnementale, et devront l'appliquer dans tous les cas où il y a un risque d'impact sur des espèces de l'AEWA ou bien des habitats/sites dont elles dépendent ;
- Cible 1.4 :** les Parties et les autres parties prenantes devront accroître les fonds et autre capacité pour la mise en œuvre des Plans d'action par espèce pour les espèces mondialement menacées, et développer ce type de plans pour toutes les espèces mondialement menacées ;
- Cible 1.5 :** les Parties doivent intensifier le travail sur les programmes d'éradication ou de lutte contre les espèces non indigènes d'oiseaux d'eau constituant une menace pour les espèces d'oiseaux d'eau natives de l'AEWA et leurs habitats ;
- Cible 2.1 :** apprenant de l'expérience des Parties qui ont déjà supprimé l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides, toutes les autres Parties devront introduire des dates butoirs qu'elles se seront elles-mêmes imposées pour une interdiction complète, informer le Secrétariat et les autres Parties, et introduire les interdictions aussi vite que possible ;
- Cible 2.2 :** avec la communauté de chasseur en tête, un système coordonné au niveau international pour le recueil des données de prélèvement des oiseaux d'eau devra être établi et rendu opérationnel ;
- Cible 2.3 :** les prélèvements illégaux d'oiseaux d'eau doivent être intégralement pris en main à tous les niveaux, chez chaque Partie contractante, et, notamment, une législation devra introduire une interdiction de toutes les méthodes de prélèvement non-sélectives ;
- Cible 3.1 :** les Parties devront décider de l'établissement d'un régime de financement structurel de base à long terme pour le Recensement international des oiseaux d'eau (IWC) et employer une approche stratégique renforcée pour le développement et le maintien de l'IWC ;
- Cible 4.2 :** approuver une Stratégie de communication révisée et renforcer sa mise en œuvre au niveau international et national en fournissant des fonds et autres ressources ;
- Cible 5.1 :** davantage de Parties devront compléter les efforts fournis par le Secrétariat pour recruter de nouvelles Parties à l'Accord ;
- Cible 5.4 :** les Parties devront fournir plus régulièrement des contributions volontaires pour le Fonds de petites subventions, afin de permettre de le maintenir et de l'étendre également à d'autres États de l'aire de répartition éligibles en dehors de la région africaine ;
- Cible 5.5 :** des moyens doivent être débloqués pour former des points focaux nationaux et des rapporteurs nationaux désignés à l'utilisation du Système de présentation des rapports en ligne de la famille de la CMS, afin d'améliorer la qualité et l'exhaustivité des rapports, et de faire augmenter leur taux de présentation.
- Pour améliorer la surveillance et la mise en œuvre du Plan stratégique, et progresser en direction de ses objectifs, en plus de la recommandation relative à la Cible 5.5 ci-dessus, certaines cibles et certains indicateurs devront encore être évalués :
- Cibles 1.1, 3.3, 3.4 et 5.8 :** ces cibles n'ont pas été évaluées dans le présent rapport et des efforts devront être faits pour y pourvoir en vue de l'évaluation finale de la MOP7 ;

Cibles 3.2, 4.3 et 5.7: davantage de données et une analyse complète des progrès réalisés en direction des cibles 3.2 et 5.7 seraient utiles ;

Indicateurs G9-12 : l'évaluation de ces quatre indicateurs fait défaut et devra être fournie pour l'évaluation finale lors de la MOP7. Ceci ne pourra être réalisé que si toutes les Parties contractantes fournissent en temps voulu des rapports nationaux exhaustifs.

La Réunion des Parties est invitée à prendre note du présent rapport et de tenir compte de ses conclusions et de ses recommandations lors du processus décisionnel. Les recommandations devront être prises en considération, au moyen d'une planification et d'actions communes, par les Parties, les instances dirigeantes de l'Accord, le Secrétariat et toutes les autres parties prenantes et tous les autres partenaires. Une coopération renforcée et davantage de ressources et de capacité seront essentiels pour pouvoir réaliser les progrès nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AEWA.

Légende du graphique en secteurs et code de couleurs utilisé aux Tableaux 1-8





Mise en œuvre manquante ou insuffisante ; indicateur/cible non réalisé(e)/atteint(e) ou lointaine. Exige l'initiation d'activités ou autres ressources significatives et la mise en œuvre.

Mise en œuvre en cours ; en bonne voie vers la réalisation de l'indicateur cible. La mise en œuvre devra continuer et être renforcée.




Mise en œuvre entière ou avancée ; indicateur/cible réalisé(e)/atteint(e) ou près de l'être. Réviser l'indicateur/cible ou intensifier les mesures pour une mise en œuvre complète et une réalisation de l'indicateur/cible.




Pas d'évaluation disponible. Devra être fournie à la prochaine Réunion des Parties.

Tableau 3. But : Maintenir ou rétablir les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et leurs populations dans un état de conservation favorable le long de leurs voies de migration

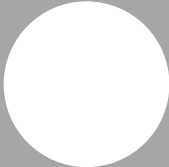
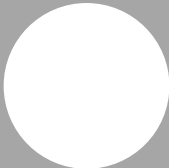
Progrès	Indicateur (au niveau de l'Accord)	Résumé et référence
	<p>G1¹ : il n'y a eu aucune extinction de populations d'oiseaux d'eau couvertes par l'AEWA dans la zone de l'Accord</p>	<p>Sur la base des informations disponibles et de la Liste rouge 2014 de l'UICN, aucune population n'a été identifiée comme étant éteinte. Toutefois aucune observation du Courlis à bec grêle (<i>Numenius tenuirostris</i>), qui est en danger d'extinction, n'a été confirmée depuis 1998, et les vastes études lancées à la fin de 2008 n'ont pas apporté de preuves de l'existence d'oiseaux de cette espèce. Il est donc possible que cette espèce soit éteinte. L'espèce risque d'être éteinte.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : pas de changement.</p> <p>Référence : 6^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP 6.14)</p>
	<p>G2 : toutes les populations d'oiseaux d'eau de l'AEWA dont l'état de conservation était favorable au moment de la MOP 4 (septembre 2008) ont conservé cet état</p>	<p>Trente-cinq populations figurant précédemment dans les catégories 1 des colonnes B et C (considérées comme ayant un état de conservation favorable) sont à présent classées dans des catégories décrivant un plus mauvais état du fait de leur déclin significatif à long terme (25 populations, soit 14 de plus que lors de l'évaluation précédente en 2012), ou d'estimations moindres de population (10 populations, soit 2 de plus que lors de l'évaluation précédente en 2012).</p> <p>Changement depuis la MOP5 : négatif. Le nombre de populations ayant été déclassifiées dans d'autres catégories décrivant un plus mauvais état a augmenté, passant de 20 en 2012 à 35 en 2015.</p> <p>Référence : 6^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP 6.14) Propositions d'amendements des Annexes 2 et 3 de l'AEWA à la MOP6 (document AEWA/MOP6.22)</p>

¹ La numérotation de G1 à G12 (G de Goal = But) des indicateurs correspondant au But du Plan de Stratégique n'existe pas dans ce plan, mais a été introduite dans le présent rapport pour faciliter les références.

Progrès	Indicateur (au niveau de l'Accord)	Résumé et référence
	<p>G3 : au moins 75 % des populations d'oiseaux d'eau de l'AEWA affichent une tendance positive (croissante ou stable)</p>	<p>64 % des populations dont la tendance est connue ont une tendance favorable. On note une légère augmentation de 4 % par rapport à l'évaluation précédente de 2008, mais le résultat demeure encore bien en-dessous de la cible à atteindre.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : positif. On note une légère augmentation (de 61 % en 2012 à 64 % en 2015) des populations de l'AEWA affichant une tendance positive.</p> <p>Référence : 6^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP 6.14)</p>
	<p>G4 : l'état général des espèces indicatrices s'est amélioré, mesuré par l'Indicateur des oiseaux d'eau</p>	<p>La valeur de l'Indicateur des Oiseaux d'eaux est actuellement de -0.1144 (N₂₀₁₄ = 376), comparé à -0,1363 (N₂₀₀₈ = 396) lors de la MOP4, ce qui est davantage par rapport à l'évaluation de 2008. Toutefois, il y a toujours plus de populations en déclin qu'en augmentation.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : négatif. La valeur de l'Indicateur des Oiseaux d'eaux a chuté, passant de -0,1118 (N₂₀₁₁ = 391) à -0,1144 (N₂₀₁₄ = 376)</p> <p>Référence : 6^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP 6.14)</p>
	<p>G5 : le risque général d'extinction des oiseaux d'eau a diminué, mesuré par l'Indice de la Liste rouge</p>	<p>L'indice de la Liste rouge pour les espèces couvertes par l'AEWA a baissé de 1,6 % depuis 1988 comparé à 0,9 % pour toutes les espèces : leur état a décliné proportionnellement beaucoup plus rapidement au cours de la période 1988-2012.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : négatif. L'indice de la Liste rouge a décliné, passant de 1 % lors de l'évaluation précédente à 1,6 % lors de l'évaluation actuelle.</p> <p>Référence : 6^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP 6.14)</p>

Progrès	Indicateur (au niveau de l'Accord)	Résumé et référence
	G6 : 20 % des espèces menacées et quasi menacées sont passées à des catégories de menace inférieures	<p>Aucune espèce En danger ou Quasi menacée n'a été déclassée entre 2008 et 2013. De 2008 à ce jour, le statut d'inscription à la Liste rouge de l'UICN de trois espèces a été révisé (état détérioré) en raison d'un réel changement d'état. Ces changements ont été enregistrés depuis la dernière évaluation présentée à la MOP5. Depuis la MOP5, deux autres espèces ont été reclassées dans des catégories plus élevées (état détérioré) en raison de meilleures connaissances.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : négatif.</p> <p>Référence : 6^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP 6.14)</p>
	G7 : Moins de populations figurent dans la catégorie 1, colonne A (- 20 %)	<p>13 % de population en plus ont été inscrites dans la catégorie 1 de la colonne A depuis 2008.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : négatif (catégorie de progrès inférieure – de la catégorie <i>bon avancement à pas réalisé /pas de progrès</i>). Tandis qu'une réduction de 7 % des populations figurant à la catégorie 1 de la colonne A a été indiquée lors de la MOP5, il y a eu un glissement significatif vers une direction négative pour cet indicateur.</p> <p>Référence : 6^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP 6.14) Propositions d'amendements aux Annexes 2 et 3 de l'AEWA à la MOP6 (document AEWA/MOP6.22)</p>
	G8 : moins de populations figurent à la colonne A (réduction de 5 %)	<p>Le nombre de populations figurant dans la colonne A a augmenté, passant à 198 en 2008 à 2014 actuellement, soit une augmentation de 9 %. Cette augmentation résulte d'estimations moindres des populations, d'un déclin à long terme identifié ou d'un surclassement d'espèces figurant à la Liste rouge de l'UICN.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : négatif (catégorie de progrès inférieure – de la catégorie <i>réalisé/atteint à pas réalisé /pas de progrès</i>). Tandis que lors de la MOP5, on avait indiqué que cet indicateur été dépassé (réduction réalisée de 8 % des populations figurant à colonne A), il y a eu un glissement significatif vers une direction négative pour cet indicateur.</p>

Progrès	Indicateur (au niveau de l'Accord)	Résumé et référence
		<p>Référence : 6^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP 6.14) Propositions d'amendement des Annexes 2 et 3 de l'AEWA à la MOP6 (document AEWA/MOP6.22)</p>

Progrès	Indicateur (au niveau national)	Résumé et référence
	<p>G9 : aucune population d'oiseaux d'eau de l'AEWA n'a disparu, que ce soit en tant qu'espèce reproductrice, hivernant ou migratrice sur tout le territoire des Parties</p>	<p>Pas d'évaluation (pas de rapports nationaux sur l'état des populations pour la MOP6)</p> <p>Changement depuis la MOP5 : inconnu (passé de la catégorie <i>pas évalué</i> à <i>pas réalisé / pas de progrès</i>). Lors de la MOP5, huit Parties contractantes (PC) ont fait part d'extinctions de populations reproductrices impliquant 19 espèces. Ces extinctions correspondent à entre 1 % et 9 % des espèces rapportées comme étant reproductrices au sein des PC respectives. Certaines de ces extinctions se basent toutefois sur des estimations de populations du début des années 2000.</p>
	<p>G10 : l'état favorable actuel des oiseaux d'eau de l'AEWA en tant qu'espèce reproductrice, hivernant ou migratrice a été conservé dans toutes les Parties contractantes</p>	<p>Pas d'évaluation (pas de rapports nationaux sur l'état des populations pour la MOP6)</p> <p>Changement depuis la MOP5 : pas de changement.</p>

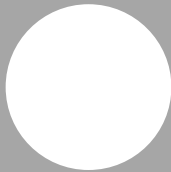
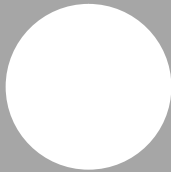
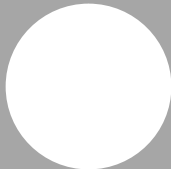




Progrès	Indicateur (au niveau national)	Résumé et référence
	G11 : au moins 75 % des espèces d'oiseaux d'eau de l'AEWA rencontrées dans les régions des Parties contractantes affichent une tendance positive (stable ou croissante)	<p>Pas d'évaluation (pas de rapports nationaux sur l'état des populations pour la MOP6)</p> <p>Changement depuis la MOP5 : inconnu (passé de la catégorie <i>progrès limités</i> à <i>pas évalué</i>). Lors de la MOP5, seules quatre Parties contractantes (PC) (7 % des PC) avaient indiqué que 75 % ou plus de leurs populations reproductrices affichaient des tendances positives, et 12 autres PC (19 % des PC) étaient proches de l'objectif (50-75 %). Chez 21 PC (34 % des PC), cette proportion était en-dessous des 50 % et pour le reste des Parties, aucune information n'était disponible.</p>
	G12 : 20 % des espèces menacées et quasi menacées sont passées à des catégories de menace inférieures dans chaque Partie contractante	<p>Pas d'évaluation (pas de rapports nationaux sur l'état des populations pour la MOP6)</p> <p>Changement depuis la MOP5 : inconnu (passé de la catégorie <i>pas réalisé / pas de progrès</i> à <i>pas évalué</i>). Lors de la MOP5, seule une Partie contractante (PC) avait fait part du passage de plus de 20 % de leurs espèces Menacées et Quasi menacées à une catégorie inférieure, et deux autres PC approchaient la cible fixée. Toutefois, quelques-uns des passages à une catégorie inférieure communiqués ont pu résulter d'un changement dans les méthodes d'évaluation utilisées.</p>

Tableau 4. Objectif 1 : Prendre des mesures de conservation pour améliorer ou maintenir l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'eau et de leurs populations

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
	<p>1.1 : une protection légale complète est fournie à toutes les espèces figurant à la colonne A</p>	<p>Toutes les PC ont adopté une législation nationale protégeant toutes les espèces figurant à la colonne A</p>	<p>Pas d'évaluation (pas de rapports nationaux sur l'état des populations pour la MOP6)</p> <p>Changement depuis la MOP5 : inconnu (passé de la catégorie <i>progrès limités</i> à <i>pas évalué</i>). Lors de la MOP5, seules 10 Parties contractantes (PC) (16 % des PC) ont fait part d'une protection complète pour toutes les espèces figurant à la colonne A présentes sur leur territoire respectif, et 15 autres PC offraient une protection à 76-99 % de leurs espèces figurant à la colonne A. Étant donné que le statut juridique est la condition préalable à une conservation efficace, ce progrès a été jugé insuffisant.</p>
	<p>1.2 : un réseau complet et cohérent au niveau de la voie de migration de sites protégés et gérés importants, ainsi que d'autres sites gérés de façon adéquate, aux niveaux international et national pour les oiseaux d'eau, est mis en place et entretenu, en tenant compte des réseaux existants et du changement climatique</p>	<p>Toutes les PC ont et entretiennent de vastes réseaux nationaux regroupant des zones protégées et gérées de façon durable. Ceux-ci forment un réseau cohérent de sites au niveau de la voie de migration destinés à résister aux impacts du changement climatique</p>	<p>52 % des Parties contractantes (PC) ont indiqué qu'elles avaient complètement ou partiellement identifié leurs réseaux de sites. Les informations fournies par jusqu'à 48 % des PC sur leur sites d'importance nationale ou internationale (ou les deux) montrent une proportion très élevée de sites protégés (respectivement > 99 % et 81 %) et 68 % des sites protégés d'importance nationale ont des plans de gestion en place, tandis que cette proportion est plus faible pour la gestion des sites d'importance internationale (51 %). Seuls 20 % des PC ont évalué la résilience de leurs réseaux de sites pour les oiseaux d'eau migrateurs et 3 % supplémentaires ont évalué la résilience de sites individuels.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : légèrement négatif. 13 % de PC de moins font part actuellement de réseaux nationaux de sites identifiés, bien que d'autres paramètres aient conservé leurs valeurs ou se soient améliorés.</p>



Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
			<p>Référence : Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012-2014 (document AEWA/MOP 6.13)</p>
	<p>1.3 : des études d'impact environnemental (EIE) & des évaluations stratégiques (EES) servent à réduire l'impact de nouveaux développements sur les espèces d'oiseau d'eau et leurs population</p>	<p>Toutes les PC utilisent des EES/EIE pour réduire les impacts sur les oiseaux d'eau</p>	<p>51 % des Parties contractantes (PC) ont mentionné des législations sur les EIE/EES et chez 49 % des PC, les EES/EIE ont été utilisées pour tous les projets pertinents afin d'évaluer les impacts sur les espèces de l'AEWA ou les habitats/sites dont elles dépendent.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : légèrement négatif. 7 % de pays de moins font part de législations en vigueur sur les EIE/EES.</p> <p>Référence : Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012- 2014 (document AEWA/MOP 6.13)</p>
	<p>1.4 : des Plans d'action par espèce (SSAP) sont élaborés et mis en œuvre pour les espèces les plus menacées énumérées dans la catégorie 1 et les catégories 2 et 3 marquées d'un astérisque dans la colonne A du Tableau 1</p>	<p>Des SSAP sont en place et efficacement mis en œuvre pour toutes les espèces mondialement menacées et les espèces marquées d'un astérisque</p>	<p>Sur les 27 espèces de l'AEWA classées en 2013 comme étant mondialement menacées, des SSAP de l'AEWA ont été adoptés ou développés pour 11 espèces et 4 espèces sont couvertes par un Plan de gestion multi-espèces (MSAP) nouvellement développé. Des mécanismes internationaux pour la coordination de la mise en œuvre ont été établis pour sept SSAP, bien que tous ne soient pas encore complètement opérationnels, et pour trois autres SSAP, ainsi que pour le MSAP, ces mécanismes seront organisés rapidement après la MOP6.</p> <p>Des SSAP pour deux autres espèces sont en cours de développement et seront prêts en 2018. Pour quatre espèces supplémentaires, des SSAP existent dans d'autres cadres que celui de l'AEWA et/ou demandent une mise à jour et une révision. Des SSAP ont été développés pour deux des trois populations marquées d'un astérisque (un a été adopté par la MOP5</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
			<p>et l'autre attend l'approbation de la MOP6). Pour les espèces ayant des SSAP adoptés, seuls quelques plans d'action nationaux ont été développés et mis en œuvre par très peu de Parties contractantes.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : positif (catégorie de progrès améliorée – de la catégorie <i>progrès limité</i> à <i>bon avancement</i>). 7 espèces mondialement menacées supplémentaires et une espèce marquée d'un astérisque sont à présent couvertes par des SSAP ou par le premier MSAP de l'AEWA. Deux SSAP supplémentaires sont en cours de rédaction. Des mécanismes internationaux de coordination sont en place ou sur le point d'être convoqués pour quatre SSAP supplémentaires et pour le MSAP.</p> <p>Référence : 6^{ème} édition du rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau de l'AEWA (document AEWA/MOP6.14) ; Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012- 2014 (document AEWA/MOP 6.13) Vue d'ensemble du niveau de préparation et de mise en œuvre des plans d'action internationaux par espèce et des plans de gestion par espèce de l'AEWA et du Plan d'action multi-espèces (document AEWA/MOP 6.16)</p>
	<p>1.5 : les oiseaux d'eau sont soigneusement pris en considération par d'autres forums internationaux, comme la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Berne et le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP), dans l'élaboration de Plans d'actions</p>	<p>Les PC ont introduit comme élément des Plans d'actions nationaux sur les espèces non indigènes des mesures spécifiques visant les espèces non indigènes envahissantes d'oiseaux d'eau et les mettent en œuvre afin d'assurer leur contrôle ou leur éradication</p>	<p>13 % seulement des Parties contractantes ont mis en place des plans d'action nationaux visant les espèces non indigènes. Sur les 17 PC confirmant la présence d'espèces non indigènes reproductrices sur leur territoire, seulement 8 PC mettent en œuvre ou élaborent des programmes de lutte/éradication pour six espèces.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : neutre. Bien que 5 % de PC supplémentaires indiquent avoir des plans d'action nationaux en place, le niveau de mise en œuvre des mesures ne s'est pas amélioré.</p> <p>Référence : Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012- 2014 (document AEWA/MOP 6.14)</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
	nationaux sur les espèces non indigènes		

Tableau 5. Objectif 2 : Garantir que tout prélèvement d'oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord est durable

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
	<p>2.1 : l'utilisation de la grenaille de plomb est supprimée dans les zones humides dans toutes les régions des PC</p>	<p>Toutes les PC ont adopté des législations nationales interdisant l'utilisation de la grenaille de plomb (dans les zones humides)</p> <p>Le Secrétariat n'a plus reçu aucun rapport avéré sur la poursuite de l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides</p>	<p>24 % des Parties contractantes ont complètement supprimé l'utilisation de la grenaille de plomb et 7 % de plus ont introduit une interdiction partielle.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : légèrement négatif. Bien que la proportion de PC ayant une interdiction complète se soit maintenue, seuls 7 % font état d'une interdiction partielle pour 16 % lors de la MOP5.</p> <p>Référence : Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012- 2014 (document AEWA/MOP 6.13)</p>
	<p>2.2 : une collecte coordonnée au niveau international des données sur les prélèvements d'oiseaux est mise en place et implémentée</p>	<p>Collecte existante, coordonnée au niveau international, de données sur les prélèvements concernant au moins 25 % des PC</p>	<p>41 % des Parties contractantes ont confirmé disposer de systèmes de recueil des données de prélèvement en place, et pour 13 % d'entre elles, ces systèmes couvrent toutes les espèces de l'AEWA, tout le territoire du pays et toutes les activités de prélèvement. Toutefois, la coordination et la synchronisation internationales de ces programmes nationaux font encore défaut.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : négatif. 9 % de pays en moins ont confirmé disposer de systèmes de recueil des données de prélèvement en place et 18 % de pays de PC en moins ont fait état de systèmes complets, couvrant toutes les espèces de l'AEWA, tout le territoire et toutes les activités de prélèvement.</p> <p>Référence : Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012- 2014 (document AEWA/MOP 6.14)</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
	<p>2.3 : des mesures destinées à réduire, et éliminer autant que possible, les prélèvements illégaux d'oiseaux d'eau, l'utilisation d'appâts empoisonnés ainsi que les méthodes de prélèvement non sélectives sont élaborées et mises en œuvre</p>	<p>Toutes les PC ont des législations pertinentes en place qui sont intégralement mise en application</p>	<p>52 % des Parties contractantes (PC) ont confirmé que des mesures sont en place pour réduire/éliminer les prélèvements illégaux d'oiseaux d'eau dans leur pays, tandis que seulement 20 % des PC estiment que ces mesures ont une grande efficacité. Seuls 34 % des PC ont indiqué que toutes les méthodes non-sélectives de prélèvement, telles que citées dans le Plan d'action de l'AEWA, y compris les appâts empoisonnés, ont été interdites.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : négatif (catégorie de progrès plus basse – de la catégorie <i>bon avancement</i> à <i>progrès limités</i>). Avec des proportions en baisse de PC ayant en place une législation pertinente en efficacité mise en œuvre, ainsi qu'avec seulement 34 %, selon la première évaluation, de pays disposant d'une interdiction des méthodes non sélectives de prélèvement, la catégorie de progrès pour cet indicateur a été abaissée.</p> <p>Référence : Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012- 2014 (document AEWA/MOP 6.13)</p>
	<p>2.4 : les codes et les normes de meilleure pratique appropriés, comme l'identification des oiseaux, sont élaborés et encouragés afin d'agir convenablement dans le respect des dispositions juridiquement contraignantes</p>	<p>50 % des PC appliquent concrètement des normes de meilleure pratique juridiquement contraignantes</p>	<p>24% des PC ont indiqué que des codes et normes de meilleures pratiques sont en place (sur 32 % de PC ayant confirmé que des codes et normes de meilleures pratiques juridiquement contraignants sont considérés comme une priorité)</p> <p>Changement depuis la MOP5 : inconnu (pas évalué lors de la MOP5). Lors de sa première évaluation, l'indicateur a été placé dans la catégorie <i>bon avancement</i>.</p> <p>Référence : Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012- 2014 (document AEWA/MOP 6.13)</p>




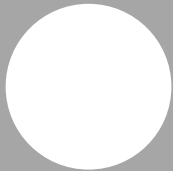
Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
	<p>2.5 : une gestion adaptative des prélèvements des populations de proie est assurée au niveau international</p>	<p>Des programmes internationaux de gestion des prélèvements (IHMP) pour deux populations de proie ont été développés et appliqués</p>	<p>Le Plan de gestion pour la population de Svalbard de l’Oie à bec court (<i>Anser brachyrhynchus</i>) a été adopté par la MOP5 et a été mis en œuvre fructueusement et en détail. Deux avant-projets de plans d’action par espèce – pour l’Oie des moissons et le Courlis cendré – contiennent des éléments de gestion adaptative des prélèvements et attendent d’être approuvés par la MOP6.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : positif (catégorie de progrès améliorée – de la catégorie <i>bon avancement</i> à <i>progrès significatif</i>). La mise en œuvre du SSMP pour l’Oie à bec court avance bien et deux autres plans pour les populations chassables visant à une gestion adaptative des prélèvements, entre autres, ont été compilés.</p> <p>Référence : Avant-projet de Plan d’action international pour l’Oie des moissons et le Courlis cendré (documents AEW/MOP 6.26 et AEW/MOP 6.28)</p> <p>Vue d’ensemble du niveau de préparation et de mise en œuvre des plans d’action internationaux par espèce et des plans de gestion par espèce de l’AEWA et du Plan d’action multi-espèces (document AEW/MOP 6.16)</p>

Tableau 6. Objectif 3 : Améliorer les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces comme fondement de l'action de conservation

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
	<p>3.1 : les ressources nécessaires sont mises en place pour soutenir, à long terme, les processus internationaux de collecte de données de surveillance pour l'évaluation de l'état de conservation</p>	<p>Production ponctuelle du rapport récapitulatif de l'IWC, du CSR de l'AEWA et des <i>Estimations des populations d'oiseaux d'eau</i> au niveau mondial</p> <p>Augmentation de 50 % des espèces/ populations dont l'état au niveau international fait l'objet d'évaluations sur la base de données de surveillance régulières</p>	<p>Des rapports récapitulatifs (totaux nationaux) du Recensement international annuel des oiseaux d'eau (IWC) ont été publiés en 2013 et 2014, couvrant la période 2011-2014. La 6^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (CSR) a été produite en 2015 et soumise à la MOP6. La production de la 6^{ème} édition des estimations de populations d'oiseaux d'eau (WPE) a démarré en 2014 mais n'est pas encore achevée en raison d'un manque de financement pour couvrir le recueil de données et réaliser un examen mondial. Toutefois, des évaluations des tailles et des tendances des populations de la CSR6 sont disponibles sur le portail des WPE.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : légèrement négatif. La production de tous les résultats est restée en bonne voie, excepté le rapport WPE, qui n'a pas reçu suffisamment de fonds pour assurer sa sixième édition. .</p> <p>Référence : 6^{ème} édition du rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP6.14) ; Communication de Wetlands International au Secrétariat de l'AEWA ; IWC annual national totals</p> <p>Le nombre de populations dont l'état international a été évalué sur la base de données de surveillance régulières a augmenté, passant de 102 en 2008 à 180 en 2015, soit 75 %, ce qui dépasse la cible.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : positif. Le nombre de populations a augmenté, passant de 107 à 180.</p> <p>Référence : 6^{ème} édition du rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (document AEWA/MOP6.14)</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
			<p>Bien que la plupart des cibles financières exposées dans le document AEWA/MOP 5.42 aient largement été atteintes, la majorité du financement est réalisé sur la base de projets à court ou au maximum moyen terme sans une quelconque garantie de durabilité à long terme. Seules 10 PC ont fait état d'aide financière et/ou logistique allouée au Recensement international des oiseaux d'eau au niveau international et 11 PC ont fait état d'une aide technique ou financière bilatérale à d'autres PC/ États de l'aire de répartition.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : positif. Toutefois, la durabilité financière de l'IWC n'a pas été assurée.</p> <p>Référence : Rapport sur le développement de la surveillance des oiseaux d'eau le long des voies de migration d'Afrique-Eurasie (document AEWA/MOP 6.24); Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012- 2014 (document AEWA/MOP 6.13)</p> <p>Au niveau national, 37 % des PC ont financé ou aidé sur le plan logistique des activités IWC.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : négatif. 7 % de PC en moins ont soutenu l'IWC par rapport à 2012.</p> <p>Référence : Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012-2014 (document AEWA/MOP 6.13)</p> <p>Changement général depuis la MOP5 : positif (catégorie de progrès améliorée – de la catégorie <i>progrès limité</i> à <i>bon avancement</i>).</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
	<p>3.2 : les capacités des systèmes nationaux de surveillance pour évaluer l'état de conservation des oiseaux d'eau sont mises en place, entretenues et développées plus avant</p>	<p>La moitié des PC ont tout au long de l'année (s'il y a lieu) des systèmes de surveillance en place</p>	<p>52 % des Parties contractantes (PC) ont confirmé que des programmes de surveillance des espèces d'oiseaux d'eau de l'AEWA sont en place dans leur pays, mais seulement 7 % ont fait part d'une couverture complète englobant les trois périodes (reproduction, passage/migration et hors reproduction/hivernage). La proportion de PC rapportant une couverture complète ou bien partielle pendant toutes ces trois périodes est bien plus élevée (42 %). De plus amples détails sur les programmes nationaux de surveillance ainsi qu'une analyse plus approfondie seraient utiles.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : négatif. Tous les paramètres ci-dessus ont décliné ; la catégorie de progrès a toutefois été maintenue.</p> <p>Référence : Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012-2014 (document AEWA/MOP 6.13)</p>
	<p>3.3 : les agences publiques nationales responsables, les institutions universitaires ainsi que d'autres instituts actifs dans la recherche sur les espèces sauvages sont encouragés à mettre en place des programmes de recherche destinés à soutenir la mise en œuvre des priorités de conservation des oiseaux d'eau</p>	<p>Dix nouveaux programmes de recherche relatifs à l'AEWA sont en place</p>	<p>35 % des Parties contractantes (PC) ont mentionné que des recherches avaient été effectuées en relation avec les oiseaux d'eau et leur conservation au cours de la dernière période triennale. Un grand nombre de projets ont été énumérés, bien que tous n'aient pas eu lieu au cours des trois dernières années. Ils présentent également différents niveaux d'objectif de recherche. D'autres critères auraient besoin d'être définis pour évaluer les progrès en direction de cette cible.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : pas de changement.</p> <p>Référence : Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012-2014 (document AEWA/MOP 6.13)</p>

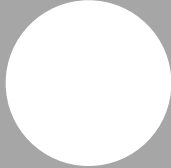



Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
	<p>3.4 : les meilleures pratiques, y compris les connaissances traditionnelles, dans les programmes de conservation des oiseaux d'eau sont recueillies et intégrées</p>	<p>50 meilleures pratiques sont recueillies et publiées sous www.conservationevidence.com</p>	<p>Pas d'évaluation</p> <p>Changement depuis la MOP5 : pas de changement.</p>
	<p>3.5 : le partage des données et des informations importantes et leur accessibilité sont améliorés pour soutenir les prises de décisions importantes en matière de conservation</p>	<p>Liste sur Internet sur la recherche liée aux oiseaux d'eau et à leur conservation dans chaque PC élaborée tous les trois ans</p>	<p>Un grand nombre de projets ont été énumérés par 52 % des Parties contractantes ayant remis un rapport à la MOP5. Toutefois cette liste n'est toujours pas accessible ni interrogeable, problème qui peut être pris en main au moyen du développement d'un outil analytique pour le système de rapport en ligne de la famille de la CMS.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : pas de changement.</p> <p>Référence : Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012-2014 (document AEWA/MOP 6.13)</p>

Tableau 7. Objectif 4 : Améliorer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) sur les espèces d'oiseaux migrateurs, leurs voies de migration, leur rôle dans la réduction de la pauvreté, les menaces auxquelles elles sont confrontées et la nécessité de mesures destinées à leur conservation et à celle de leurs habitats

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
	<p>4.1 : le soutien pour la mise en œuvre de la Stratégie de communication (SC) est assuré</p>	<p>100 % du financement et autre soutien, suivant la nécessité (par ex. expertise, réseau, compétences et ressources), sont assurés pour la mise en œuvre de la Stratégie de communication</p>	<p>Comme aucune évaluation spécifique des progrès réalisés en vue d'atteindre cette cible n'a été effectuée au niveau du Secrétariat, et avec seulement 10 % des PC indiquant avoir fourni une aide financière ou autre, considérant que les progrès dirigés vers un nombre substantiel d'autres indicateurs liés à la Stratégie de communication ont été limités, et que, le cas échéant, le financement a été limité ou pas disponible, il serait justifié d'évaluer les progrès en direction de la cible 4.1 comme étant limités.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : inconnu.</p> <p>Référence : Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012-2014 (document AEWA/MOP 6.13)</p>
	<p>4.2 : la stratégie de communication de l'AEWA est mise en œuvre</p>	<p>La Stratégie de communication a été contrôlée tous les ans et examinée et actualisée tous les trois ans</p>	<p>Des rapports détaillés sur la mise en œuvre de la SC ont été présentés à la MOP4 (septembre 2008), à la 6^{ème} réunion du Comité permanent (StC6) (juin 2010), à la StC7 (novembre 2011), à la MOP5 (mai 2012) et à la StC9 (septembre 2013). Aucun examen de la SC n'a été entrepris pour la StC10 (juillet 2014), mais un résumé des activités liées à la communication, réalisé par le Secrétariat, a été inclus dans le Rapport du Secrétariat au StC. L'élaboration d'une nouvelle Stratégie de communication de l'AEWA a été initiée en 2014 par le Secrétariat et une nouvelle SC est soumise à la MOP6 pour considération.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : neutre.</p> <p>Référence : Divers rapports aux StC et MOP ;</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
			<p>Avant-projet de Stratégie de communication révisée (document AEWA/MOP 6.21)</p>
		<p>Au moins un atelier de Formation des Formateurs pour la CESP a été organisé dans chaque région de l'AEWA (CS 3.1)²</p>	<p>Depuis la MOP4, trois ateliers de Formation des formateurs (FdF) utilisant le Kit de formation Voie de migration se sont déroulés dans le cadre du projet Wings over Wetlands (WOW) visant quatre sous-régions (l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale (Cameroun), le Moyen-Orient (Jordanie) et l'Asie centrale & le Caucase (Kazakhstan)).</p> <p>Deux Formations des formateurs (FdF), se servant du Kit de formation du WOW se sont déroulées après la MOP5. Du 6 au 10 mai 2013, un atelier pour les pays anglophones d'Afrique australe et de l'Est a eu lieu à Naivasha, Kenya, réunissant 19 participants de 13 pays. Un autre atelier, destiné aux pays lusophones d'Afrique, s'est déroulé du 27 au 31 janvier 2014 à Luanda, Angola, réunissant 21 participants de 5 pays.</p> <p>Ces formations ne sont pas axées en soit sur la CESP, mais les ateliers traitent des thèmes et incluent des éléments de formation s'y rapportant.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : positif. Deux ateliers FdF ont eu lieu.</p> <p>Référence : Rapport sur la mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la période s'étendant de juin 2012 à août 2015) (document AEWA/MOP 6.11)</p>

² Les cibles liées à la Stratégie de communication (SC) sont indiquées, s'il y a lieu, entre parenthèses et la numérotation correspond à l'activité concernée dans la Stratégie de communication

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
		<p>Dans au moins trois régions de l'AEWA, des formations de suivi pour la CESP sont proposées au niveau national par les personnes formées dans le cadre de la cible 3.3 (SC 3.2)</p>	<p>Seule une PC a fait état d'une formation sur la CESP, dirigée par un formateur formé dans le cadre du programme FdF de l'AEWA. Deux Parties ont indiqué que le programme de Formation des formateurs de l'AEWA était prévu dans leur pays.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : légèrement positif. Une formation nationale a eu lieu et deux autres sont prévues en 2015 et 2016.</p> <p>Référence : Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012- 2014 (document AEWA/MOP 6.13)</p>
		<p>Des centres régionaux pour l'échange d'informations sur l'AEWA ont été établis dans toutes les régions (SC 2.2)</p>	<p>Tandis que 40 % des Parties contractantes ont indiqué qu'elles n'avaient pas encore envisagé d'accueillir un centre d'échange régional sur l'AEWA, cinq Parties (l'Éthiopie, l'Allemagne, Madagascar, le Maroc et l'Afrique du Sud) ont fait savoir l'avoir envisagé et être intéressées par l'accueil de ce type de centre, et trois Parties (le Mali, la Slovaquie et le Swaziland) ont indiqué qu'elles étaient en train de l'envisager.</p> <p>Les quatre centre régionaux mis en place dans le cadre du projet Wings over Wetlands (WOW) à Dakar, Almaty & Moscou, Nairobi et Amman, ont fonctionné en fait, sous bien des aspects, en tant que centres d'échanges d'informations sur l'AEWA et de renforcement des capacités au cours de la mise en œuvre du projet WOW (2006-2010). Toutefois, après la clôture du projet, le niveau d'activités de ces centres a considérablement baissé et un financement supplémentaire sera nécessaire pour qu'ils fonctionnent à nouveau en tant que centre d'échange d'informations sur l'AEWA. Des fonds seront également requis pour aider à l'établissement de centres d'échange régional de l'AEWA dans certains des pays ayant indiqué qu'en accueillir un les intéressait.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : pas de changement.</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
			<p>Référence : Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012-2014 (document AEWA/MOP 6.13) ; Rapport sur la mise en œuvre et la révision de la stratégie de communication (document AEWA/MOP 5.18)</p>
		<p>Le site Web de l'AEWA a été amélioré et entretenu. Il a notamment été rendu plus interactif (SC 4.1)</p>	<p>Le nouveau site Web de l'AEWA a été lancé en mai 2014 en tant que part du projet de sites Web de la Famille CMS, mais pour répondre aux besoins de l'AEWA, davantage de travail et d'investissements seront nécessaires. D'autres améliorations de l'utilisation et de la présentation générales du site Web sont en cours.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : positif (catégorie de progrès améliorée – de la catégorie <i>progrès limité</i> à <i>bon avancement</i>). Le nouveau site Web a été lancé et des travaux pour l'améliorer encore davantage sont en cours.</p> <p>Référence : Rapport du Secrétariat (document AEWA/MOP6.9)</p>
		<p>Le Bulletin de l'AEWA est publié régulièrement ; deux fois par an en impression papier accompagnée par des mises à jour électroniques mensuelles (SC 4.2)</p>	<p>L'e-Bulletin de l'AEWA est devenu l'un des premiers outils de communication du Secrétariat, joignant ainsi plus de 4000 contacts une fois tous les deux mois. Au total, 42 e-Bulletins ont été envoyés depuis que cet outil est disponible, en 2006 (25 e-Bulletins depuis la MOP4). Avec l'élaboration du nouveau site Web de l'AEWA, en 2014, un nouvel outil de création et de diffusion de l'e-Bulletin a également été développé.</p> <p>Le dernier Bulletin sur support papier a été produit en interne en janvier 2008 et des fonds seront nécessaires pour reprendre la production régulière de la distribution de bulletins sur support papier en complément de l'e-Bulletin.</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
			<p>Changement depuis la MOP5 : positif. 15 e-Bulletins ont été envoyés depuis la MOP5.</p> <p>Référence : Rapport sur la mise en œuvre et la révision de la stratégie de communication (document AEWA/MOP 5.18) ; Site Web de l'AEWA, Archives e-Bulletin</p>
		<p>L'infrastructure pour les discussions électroniques est en place et les discussions sont facilitées (SC 4.3)</p>	<p>Des groupes de discussion par e-mail ont été créés en 2012 et 2013 pour aider dans la coordination de l'Initiative africaine de l'AEWA. En outre, l'e-communauté des points focaux nationaux de la Famille CMS a été établie et est conçue pour fonctionner comme un forum de discussion électronique de pointe pour les points focaux nationaux de tous les instruments de la Famille CMS.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : légèrement positif. Des groupes de discussion par e-mail sont en place chez les Parties africaines et la communauté des points focaux nationaux de la Famille CMS a été développée.</p> <p>Référence : Rapport sur la mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la période s'étendant de juin 2012 à août 2015) (document EWA/MOP 6.11) ; Site Web de la communauté des points focaux nationaux de la Famille CMS</p>
		<p>Les lignes directrices pour l'adhésion ont été mises à jour et distribuées à toutes les Parties non contractantes (SC 4.4)</p>	<p>Les lignes directrices pour l'adhésion ont été publiées par le Secrétariat en anglais, en français, en arabe et en russe, et largement diffusées auprès des Parties non contractantes.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : positif. Les lignes directrices révisées ont été publiées et distribuées.</p>









Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
			<p>Référence : Rapport du Secrétariat (document AEWA/MOP6.9)</p>
		<p>Un kit d'outils flexible est élaboré et distribué. Il fournit un ensemble de documentations pour accroître la sensibilisation au niveau national (SC 4.5)</p>	<p>Pas de mise en œuvre.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : aucun changement (catégorie de progrès plus basse – de la catégorie <i>bon avancement</i> à <i>progrès limités</i>). Lors de la MOP5, il a été indiqué que la plupart du matériel pour le kit d'outils était prêt, mais qu'il n'avait jamais été compilé ni distribué par manque de fonds. Ceci justifie une baisse de la catégorie de progrès.</p> <p>Référence : Rapport du Secrétariat (document AEWA/MOP6.9)</p>
	<p>4.3 : la sensibilisation et la compréhension face aux questions de conservation des oiseaux d'eau en général et notamment aux questions relatives à l'AEWA sont intensifiées à tous les niveaux au sein des Parties contractantes</p>	<p>Au moins 25 % des PC ont élaboré et mettent en œuvre des programmes destinés à accroître la sensibilisation et la compréhension face aux questions de conservation des oiseaux d'eau et à l'AEWA</p>	<p>28 % des Parties contractantes (PC) ont indiqué qu'elles ont établi et mettent en œuvre des programmes de sensibilisation à la conservation des oiseaux d'eau et à l'AEWA. 4 % de plus élaborent en ce moment ce type de programmes. Une analyse plus complète doit être effectuée, si les fonds le permettent, pour évaluer le niveau et le type d'activités CESP et l'étendue des programmes développés par les Parties.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : négatif. Bien que dépassant toujours la cible, la proportion de PC indiquant que des programmes sont en place a chuté, passant de 39 % à la MOP5 à 28 % à la MOP6.</p> <p>Référence : Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012-2014 (document AEWA/MOP 6.13)</p>

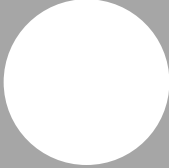
Tableau 8. Objectif 5 : Améliorer la capacité des États de l'aire de répartition et la coopération, et les capacités internationales pour la conservation des espèces d'oiseaux migrateurs et de leurs voies de migration.

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
	5.1 : le nombre d'adhérents à l'Accord augmente	Le nombre d'adhérents de l'AEWA a augmenté, passant à 75 Parties à la MOP5, à 85 Parties à la MOP6, et à 90 Parties à la MOP 7, avec une concentration particulière sur l'Asie centrale et le Moyen-Orient	<p>Le nombre de Parties contractantes (PC) a augmenté de 14, passant de 61 à la MOP4 (au 1^{er} septembre 2008) à 75 à la MOP6 (au 1^{er} mai 2015), dont 13 nouvelles PC d'Afrique et 2 d'Europe. Seules sept PC ont indiqué qu'elles avaient approché des Parties non contractantes pour les encourager à adhérer à l'Accord.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : positif. Huit pays d'Afrique et un pays d'Europe ont adhéré à l'Accord entre la MOP5 et la MOP6.</p> <p>Référence : Rapport du Dépositaire (document AEWA/MOP6.8) ; Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012-2014 (document AEWA/MOP 6.13)</p>
	5.2 : des fonds suffisants sont collectés auprès de différentes sources pour la mise en œuvre du plan stratégique	Un financement complet est recueilli	<p>Bien qu'aucune évaluation spécifique des progrès réalisés en vue d'atteindre cette cible n'ait été effectuée, considérant que les progrès dirigés vers un nombre substantiel d'autres cibles ont été limités, et que, le cas échéant, le financement a été limité ou pas disponible, il serait justifié d'évaluer les progrès en direction de la cible 5.2 comme limités.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : pas de changement.</p>
	5.3 : la coopération avec d'autres accords environnementaux multilatéraux (AEM) et des partenaires clés est intensifiée	Au moins 5 nouveaux mémorandums d'accord/mémorandums de coopération entre l'AEWA et d'autres AEM et partenaires clés	<p>Lors du symposium de célébration du 15^{ème} anniversaire de l'AEWA, en juin 2010, un Mémorandum de Coopération (MdC) a été signé avec la Convention de Ramsar, BirdLife International et Wetlands International afin de poursuivre le travail conjoint et le partenariat mis en place pendant le projet Wing over Wetlands (WOW) (partenariat après-WOW).</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
			<p>Un MdC avec l'organisation Conservation de la faune et de la flore arctiques(CAFF) a été signé le 12 juillet 2012 lors de la COP11 de la Convention de Ramsar.</p> <p>Un MdC a été signé lors de la MOP5 entre la Convention de Ramsar et la CMS (également au nom de ses instruments, dont l'AEWA) dans le cadre duquel le Plan de travail conjoint conclu en 2004 entre l'AEWA et Ramsar a été renouvelé.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : neutre.</p> <p>Référence : Rapport du Secrétariat (document AEWA/MOP6.9)</p>
	<p>5.4 : le Fonds de petites subventions (SGF) est activé</p>	<p>Au moins 100 000 EUR par an sont déboursés pour les pays en développement pour la mise en œuvre de l'AEWA</p>	<p>À partir de 2010, il y a eu cinq cycles du SGF de l'AEWA, qui ont débloqué au total 251 890 EUR, cette somme étant répartie entre les cycles comme suit : 2010 – 93 071 EUR ; 2011 – 43 400 EUR ; 2012 – 45 382 EUR ; 2013 – 30 393 EUR et 2014 – 39 644 EUR. Le SGF a été alimenté par des financements issus du budget principal de l'AEWA, qui a fourni jusqu'à ce jour 140 000 EUR (20 000 EUR par an de 2009 à 2012 et 30 000 EUR par an en 2013 et 2014), par des contributions volontaires de Parties et de personnes se montant jusqu'à 113 032 EUR, y compris 13 % du FSP du PNUE. Ces contributions volontaires ont été fournies par la France (56 500 EUR), la Suisse (27 398 EUR), le Royaume-Uni (28 684 EUR) et M. Sergey Dereliev (450 EUR).</p> <p>Les trois cycles ont été exclusivement limités à la région africaine du fait des restrictions géographiques du financement disponible.</p> <p>Le montant débloqué jusqu'à présent pour les cinq cycles dépasse tout juste 50 % de la cible.</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
			<p>Changement depuis la MOP5 : négatif. Bien que des sommes aient été disponibles pour chaque cycle, la tendance générale est à la baisse.</p> <p>Référence : Rapport sur la mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la période allant de juin 2012 à août 2015) (document AEWA/MOP 6.11)</p>
	<p>5.5 : le taux de soumission des Rapports nationaux augmente</p>	<p>Toutes les parties contractantes fournissent régulièrement des rapports nationaux complets</p>	<p>Le taux de soumission des rapports nationaux à la MOP6 est de 55 %, soit une diminution par rapport à la MOP5 (69 %) et à la MOP4 (64 %). Certaines Parties n'ont pas présenté leur rapport depuis deux, trois ou quatre ou même cinq MOP consécutives. Bien que plus de 1/2 des Parties contractantes aient soumis des rapports, la qualité et l'exhaustivité de ces rapports ainsi que la ponctualité de leur soumission doivent encore être prises en main.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : négatif (catégorie de progrès plus basse – de la catégorie <i>bon avancement</i> à <i>progrès limités</i>). Par rapport à la MOP5, 14 % de PC en moins ont soumis des rapports nationaux à la MOP6.</p> <p>Référence : Analyse des rapports nationaux de l'AEWA pour la période triennale 2012-2014 (document AEWA/MOP 6.13)</p>
	<p>5.6 : les capacités du personnel national pour appliquer l'Accord sont accrues au moyen de mécanismes de formation appropriés</p>	<p>Au moins 30 employés gouvernementaux ont été formés dans au moins 20 pays</p>	<p>Dans le cadre de l'Accord de coopération stratégique de l'ENRTP de l'UE conclu entre la Direction générale (DG) de l'environnement de la Commission européenne et le PNUE, un projet d'une durée de trois ans de renforcement des capacités a été lancé en 2012 et a été mis en œuvre par les Secrétariats du PNUE/CMS et du PNUE/AEWA. Les deux secrétariats ont compilé une série de lignes directrices intitulées « Manuel pour les points focaux nationaux de la Famille CMS ». Ce</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
			<p>manuel a servi de base à la formation dispensée à 40 PFN ou leurs représentants, venus de 26 pays d’Afrique, lors d’un atelier de formation organisé par les deux secrétariats et accueilli par l’Afrique du Sud du 29 au 31 octobre 2013 au Cap.</p> <p>Un autre atelier destiné aux Parties à l’AEWA de l’est de l’Adriatique (l’Albanie, la Croatie, l’Ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Slovénie) et à la Bosnie-Herzégovine (en tant que pays en train d’adhérer) devrait avoir lieu en Croatie en 2016 et sera organisé par le Secrétariat PNUE/AEWA en coopération et avec l’aide de l’ONG allemande Euronatur.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : positif (catégorie de progrès améliorée – de la catégorie <i>progrès limité à réalisé/atteint</i>).</p> <p>Référence : Rapport sur la mise en œuvre de l’Initiative africaine pour la période allant de juin 2012 à août 2015) (document AEWA/MOP 6.11)</p>
	<p>5.7 : un mécanisme de coordination national approprié pour la mise en œuvre de l’AEWA en accord avec des mécanismes de coordination nationale pour d’autres accords environnementaux multilatéraux sur la biodiversité est mis en place</p>	<p>Dans au moins 50 % des Parties contractantes, les mécanismes de coordination nationale ont été mis en place et fonctionnent sur une base régulière</p>	<p>37 % des Parties contractantes ont indiqué qu’elles disposaient de ce genre de mécanisme de coordination nationale fonctionnant sur une base régulière. Certains autres pays ont fait part de mécanismes non opérationnels, de mécanismes en préparation ou bien ont décrit d’autres systèmes pour la coordination nationale de l’Accord.</p> <p>Changement depuis la MOP5 : légèrement positif. 3 % de PC de plus ont indiqué disposer de mécanismes de coordination opérationnels.</p> <p>Référence : Analyse des rapports nationaux de l’AEWA pour la période triennale 2012-2014 (document AEWA/MOP 6.13)</p>

Progrès	Cible	Indicateur	Résumé et référence
	<p>5.8 : l'AEWA est reconnu par d'autres AEM sur la biodiversité comme un AEM dont l'efficacité pour protéger les oiseaux d'eau peut servir d'indicateur pour le maintien de la biodiversité à un niveau international</p>	<p>Tous les AEM sur la biodiversité mondiale se réfèrent à l'efficacité de l'AEWA comme indicateur pour maintenir la biodiversité à un niveau mondial</p>	<p>Pas d'évaluation</p> <p>Changement depuis la MOP5 : pas de changement.</p>